

## POURQUOI CARL SCHMITT ?

**Giuseppe Duso**

**Gallimard | *Le Débat***

**2004/4 - n° 131  
pages 138 à 146**

**ISSN 0246-2346**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-le-debat-2004-4-page-138.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Duso Giuseppe, « Pourquoi Carl Schmitt ? »,  
*Le Débat*, 2004/4 n° 131, p. 138-146. DOI : 10.3917/deba.131.0138  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.

© Gallimard. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Giuseppe Duso

## Pourquoi Carl Schmitt ?

Le débat qui s'est aujourd'hui engagé depuis quelque temps en France autour de Carl Schmitt rappelle celui qui s'est déroulé en Italie dans la première moitié des années 1980 et qui concernait l'utilité (ou la nécessité) de se mesurer, d'un point de vue théorique, à la pensée de Carl Schmitt. Le débat public s'était alors développé à l'occasion d'un colloque sur Schmitt, dont les actes avaient été publiés sous le titre significatif de *La Politique au-delà de l'État : Carl Schmitt*. Dans une lettre qu'il m'avait alors envoyée, Schmitt avait caractérisé l'ouvrage comme une « véritable discussion » de sa pensée<sup>1</sup>. La lettre en question me fut adressée par Schmitt dès réception du volume en question. Elle comporte divers aspects intéressants. Schmitt y énonce les raisons pour lesquelles il n'est pas favorable à ma proposition de traduire en italien *Römischer Katholizismus und politische Form* [Catholicisme romain et forme politique], qui fut ensuite traduit par Carlo Galli. Il évoquait aussi son intention d'écrire une troisième *Théologie politique*.

Ces considérations, ainsi que l'annonce de recherches à venir sur les questions de la décision, de la théologie politique et de la représentation, montrent que la perspective d'une confrontation avec la pensée de Schmitt venait à point et, également, que la pensée de Schmitt avait évolué, en partie en réaction à ce petit recueil. Il reste que l'organisation même d'un colloque de ce type avait alors fait scandale, ainsi que le fait que ce dernier rassemblait, pour débattre de l'œuvre d'un personnage connu pour son engagement national-socialiste, une pléiade d'intellectuels et d'universitaires considérés comme « de gauche ». Ce colloque n'avait pas été suscité par une occasion particulière (anniversaire, etc.), comme c'est souvent l'usage dans le monde académique ; il constituait plutôt, aux yeux de l'organisateur comme de la quasi-totalité des intervenants, un moment important de débat et de réflexion non

1. Voir Giuseppe Duso (sous la dir. de), *La politica oltre lo stato : Carl Schmitt*, Venise, Arsenale, 1980.

---

Giuseppe Duso est notamment l'auteur de *La logica del potere. Storia concettuale come filosofia politica* (Bari, Laterza, 1999) et de *La rappresentanza politica : genesi e crisi del concetto* (Milan, Franco Angeli, 2003).

---

seulement à propos du juriste allemand, mais également sur leur propre cheminement théorique. Ce simple fait montre l'utilité de ce que j'appellerais aujourd'hui une *traversée* de la pensée de Carl Schmitt.

Les travaux sur ce sujet se sont multipliés depuis lors et la pensée de Schmitt est devenue l'objet d'un travail scientifique ; il est désormais traité comme un classique de la pensée contemporaine, bien au-delà des polémiques et des modes culturelles (qu'on se souvienne, parmi tant d'autres, du travail monumental accompli par Galli ou Nicoletti en Italie, et de ceux de Kervégan ou de Beaud en France). C'est vrai même en Allemagne (il faut rappeler ici la réédition de la monographie majeure de Hofmann<sup>2</sup>), ce qui constitue une différence avec les années 1970 et 1980 où régnait dans ce pays une auto-censure bien compréhensible si l'on garde à l'esprit les événements historiques dont ce pays a été le théâtre. Il n'en est pas moins vrai que la surprise et l'indignation que le colloque suscita alors (illustrées par un entretien accordé par Habermas à une revue italienne) se retrouvent dans un certain nombre de prises de position récentes, malgré une nette évolution ; cette attitude se retrouve dans l'ouvrage d'Ilse Staff, paru une décennie plus tard, qui traite de la réception de Schmitt en Italie<sup>3</sup>. L'analyse de la polémique née en Italie s'accompagne dans cet ouvrage d'une tentative de réponse à la question : pourquoi est-ce justement à gauche que s'est développé l'intérêt pour Schmitt ? La réponse passe par la détermination de l'objectif pratique supposé, ainsi que de la fin politique pour lesquels il serait utile de valoriser la pensée d'un juriste allemand si controversé. Certes, il est impossible de nier que la confrontation avec la pensée schmittienne résulta pour certains d'une tentative – liée dans certains cas à l'engagement dans la pratique

politique – de se donner des armes pour comprendre la réalité politique après une phase d'« étourdissement » suscitée par les utopies, les idéologies et l'erreur de perspective consistant à vouloir transformer la politique réelle au moyen de ce que l'on aurait voulu qu'elle fût. Certains nourrissaient mêmes peut-être, à l'époque, l'ambition de mieux comprendre ainsi *comment agir* dans le champ politique. Toutefois, si le travail de Staff permet de retracer le cadre des interprétations de Schmitt pour ce qui concerne la polémique politico-culturelle, il met bien peu en lumière le sens qu'a eu la traversée de la pensée schmittienne, du moins en ce qui concerne la définition des questions pertinentes, eu égard aux thématiques politiques et à la pensée politique.

### *Théorie et praxis*

L'attitude, très répandue dans l'opinion commune, qui consiste à juger la profondeur et l'importance de la pensée d'un auteur à partir de ses intentions ou de son action politiques repose sur la conviction que le rapport entre théorie et *praxis* est linéaire : la *praxis* ne serait pas seulement soutenue *par*, mais *déduite de* la théorie, et la pensée se comprendrait comme un élément immédiatement utile à l'action ou encore, pour le dire plus précisément, comme la simple façade idéologique d'un objectif pratique. On use généralement d'un tel présupposé, soit pour interpréter et juger la pensée de Carl Schmitt, soit pour déchiffrer l'orientation de ceux qui réfléchissent sur cette pensée et qui la considèrent

2. *Legitimität gegen Legalität*, Berlin, Duncker & Humblot, 3<sup>e</sup> éd., 1995 ; la première édition est parue en 1964.

3. Cf. Ilse Staff, *Staatsdenken im Italien des 20. Jahrhunderts – Ein Beitrag zur Carl Schmitt-Rezeption* [La pensée de l'État dans l'Italie du xx<sup>e</sup> siècle. Une contribution sur la réception de Schmitt], Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1991.

comme un moment important de leur propre travail théorique. Selon une telle approche, la manière dont Schmitt comprend la politique et les catégories du droit est identifiée à une prise de position conforme à ses choix, ces derniers concordant, au moins pendant une certaine période, avec le national-socialisme : son comportement est alors pris pour point de départ de la confrontation avec sa pensée, mieux encore il sert à éviter cette confrontation en raison d'un pré-jugé. Cette manière de comprendre le rapport de la pensée à la *praxis* se trouve conditionnée par un ensemble de présupposés caractéristiques de la conception moderne de la politique et de l'usage courant des concepts. Ce n'est pas ici le lieu de clarifier ces présupposés et de les critiquer, mais l'on peut toutefois rappeler que cette réduction du rôle de la pensée à une idéologie en regard d'une certaine *praxis* – réduction par laquelle la dimension du « philosophique » est complètement occultée – s'interdit *a priori* toute possibilité d'analyse critique de la pensée qui est ainsi jugée, sans pour autant parvenir, précisément, à discerner l'intérêt spécifique de son contenu. La contribution de l'interprète lui-même est alors affectée par la faiblesse d'une position totalement dépendante de ces choix qui sont présupposés et qui, par conséquent, demeurent comme tels en dehors de l'exercice concret de la pensée, alors que le fait de « rendre raison » est consubstantiel à celle-ci.

Les considérations présentes ne visent pas à soutenir la thèse d'une séparation complète entre la pensée et la pratique ; elles soulignent plutôt l'impossibilité de réduire la pensée d'un auteur non seulement à ses actions et à son comportement politique, mais encore au *propos* politique qui est le sien et, encore moins, à la manière dont lui-même a pu interpréter la signification politique de sa propre pensée. Le champ de

l'agir, tout comme celui du *propos politique*, met en jeu toute une série de facteurs tels que la capacité de comprendre sa propre époque, la société et les hommes au milieu desquels on vit, le sens du risque qu'on prend dans l'action, les vertus nécessaires au bien-agir, la capacité de *maîtriser* les situations, toutes choses qu'il est certes impossible de déduire de la logique d'une pensée. À la lumière de tout ceci, ce me semble être une fausse question que celle qui a souvent été mise en avant dans les interprétations de la pensée de Schmitt : la rencontre avec le national-socialisme était-elle pour lui inévitable, en raison même de sa manière de comprendre le politique, ou bien a-t-elle été fortuite et entièrement indépendante de sa propre pensée ? Refuser le premier terme de l'alternative ne signifie pas adhérer au second, parce que ces deux termes dépendent d'une question qui est d'emblée mal posée : ou bien on identifie immédiatement deux dimensions auxquelles il est impossible de jamais échapper, à savoir celle de la pensée et celle de l'action, ou bien on les sépare radicalement et complètement. Il est bien vrai que les choix politiques pratiques sont, d'une certaine manière, orientés par la manière de penser l'espace politique et les concepts qui le connotent, et cela est le cas aussi pour Schmitt ; mais le problème est que ces choix ne sont pas simplement *déduits* de la théorie et qu'il n'est pas possible, par conséquent, d'apprécier simplement à partir de ceux-ci le type de compréhension de la nature du politique et de la forme de l'État qui est présent dans ses œuvres. L'analyse critique du libéralisme et des concepts fondamentaux des constitutions démocratiques contemporaines est certes bien présente et elle se trouve comme impliquée dans les options politiques de Schmitt, mais celles-ci ne sont pas la simple conséquence logique de cette critique-là ; le jugement négatif que l'on

porte sur ces options ne nous dit rien quant à l'existence ou non de contradictions et d'aporées au sein même des concepts.

*Un « réalisme politique » ?*

Si je me demande en quoi consiste la vigueur de la pensée schmittienne et à quoi cela sert de la traverser, je me remémore un débat qui eut lieu à Paris il y a déjà dix ans et qui avait été organisé à l'Institut culturel italien sur le thème : « L'actualité de Schmitt ». Répondre à la question : « Schmitt est-il ou non d'actualité ? » revient à expliquer « pourquoi nous avons traversé Schmitt » et pourquoi nous sommes, et ceci de manière irrémédiable, « au-delà de Schmitt ». Bien entendu, cela n'a rien à voir avec le fait d'être « schmittien » ou non, parce que la question n'est pas de se ranger derrière un point de vue politique, mais bien plutôt de *comprendre*. Le travail de la philosophie politique ne se définit pas en fonction des partis que l'on prend – dimension dont, par ailleurs, on ne peut jamais s'abstraire, non plus que de celle de la pensée –, mais de ce qui surgit en vertu de sa force propre dans l'exercice commun de la pensée et du dialogue.

Avant même de répondre à la question de l'actualité de Schmitt, il me semble bon de rappeler, parce qu'elles me semblent emblématiques, deux attitudes présentes dans le débat italien des années 1980. Comme je l'ai dit plus haut, l'appropriation de la pensée schmittienne par les milieux de gauche était due, en partie, au fait qu'elle développait une conception *réaliste* de la politique ; elle surmontait ainsi la fonction de légitimation qui est souvent celle des théories politiques et des conceptions idéologiques, qui peuvent déformer notre rapport à la réalité. Ce réalisme serait donc particulièrement en mesure

de riposter à la pensée libérale ou démocratique – on laissera ici de côté la question de l'opposition radicale qui existe entre ces deux termes chez Schmitt, ainsi que celle des motifs de leur rapport d'implication réciproque dans le débat contemporain. Dans cette pensée, le formalisme légitimatoire des procédures masquerait les processus réels ainsi que les conflits d'intérêts qui se manifestent cependant en réalité à travers elles et malgré elles. Au-delà de ce que *disent* de manière explicite les concepts qui sont au fondement des constitutions démocratiques, il se présente toute une série d'éléments dont on ne prend pas conscience, ou encore qui sont tout simplement contradictoires. Contentons-nous d'en rappeler quelques-uns : la domination qui s'exerce *avec* et *à travers* la fonction publique ; le *surplus* qui est propre à l'exercice du pouvoir, nonobstant la reconnaissance commune du caractère d'égalité ; la contradiction qui existe entre l'importance donnée aux citoyens, qui doivent exprimer leur propre volonté par leur vote, et l'exclusion réelle de ceux-ci de l'exercice du pouvoir et de la faculté de déterminer la volonté générale ; l'aphasie du formalisme constitutionnel et des principes fondamentaux de la constitution en ce qui concerne les modalités effectives des décisions et le fait qu'elles sont « délocalisées » des lieux qui leur sont institutionnellement consacrés ; enfin, l'écart persistant entre le sens et les effets réels des actions politiques et les niveaux formels et publics de leurs motivations. De ce point de vue, ce serait bien la nature conflictuelle des rapports entre sujets politiques qui se trouverait masquée derrière la façade d'une rationalité formelle et d'un intérêt *commun*.

Les exemples que l'on vient d'évoquer – des aspects de la réalité politique qui ne sont pas *compris* dans la conceptualité formelle de l'État

et des constitutions modernes – ouvrent la voie à une confrontation attentive avec la réflexion schmittienne, en particulier avec celle qu'expose *La Théorie de la constitution*. Toutefois, lorsque la référence à Schmitt est utilisée comme un exemple d'attitude *réaliste* – c'est souvent le cas de manière assez grossière : ainsi, dans les débats plus directement politiques ou journalistiques –, il me semble que l'on s'expose à divers inconvénients qui concernent à la fois la signification de la réalité politique d'aujourd'hui, la manière de penser la politique ou encore la compréhension de la pensée du juriste allemand lui-même, telle qu'elle se trouve exprimée dans l'ensemble de ses œuvres. Celles-ci sont en effet aplaties et réduites à la seule dimension de la force, du conflit et de la décision, interprétée comme arbitraire et relevant du seul domaine des faits. De cette manière, on comprend bien peu la pensée de Schmitt : la signification du droit, le sens théorique de la sécularisation, le rôle véritable de la décision et son rapport à la nature de la représentation. Dans tous les cas, la réduction de la pensée de Schmitt à un *réalisme politique* fait de cette pensée – et, en tant qu'elle le présuppose, de son rapport propre à la réalité – une *Weltanschauung*, une vision du monde, c'est-à-dire qu'elle se trouve liée à des choix subjectifs, à une conception présupposée, à un *pré-jugé* qui n'a certainement pas les caractères d'objectivité et de vérité auxquels elle prétend.

Une voie partiellement différente, et qui a peut-être influencé les attitudes précédentes, est celle qui élève le réalisme schmittien au rang d'une arme scientifique, en en faisant une théorie des constantes et des régularités de la politique, dont le rapport ami-ennemi constituerait le point central. Je me réfère ici à Gianfranco Miglio qui, avec Pierangelo Schiera, a introduit en Italie les œuvres de Schmitt en éditant le

recueil *Les Catégories du politique*<sup>4</sup>. La pensée de Schmitt est traversée là en vue de définir une *nouvelle science politique fondée sur une base réaliste*. La contribution de Miglio a sa pertinence sur le plan intellectuel, et elle a joué un rôle notable dans la culture italienne en ce qui concerne l'analyse des concepts politiques et des structures constitutionnelles ; elle ne peut certainement pas se réduire à ce projet d'une science de la politique qui se trouve seulement esquissée dans ses derniers écrits. Ce projet suscite bien de la perplexité, surtout sous l'aspect de la tentative théorique de comprendre de manière scientifique l'espace pratique, un espace qui me semble être bien autrement problématique et impossible à réduire à des « lois scientifiques ». Mais, si je suis perplexe, c'est surtout parce que je ne pense pas que Schmitt – c'est ici que nous entrons dans le sujet spécifique du sens de sa pensée – ait relevé ce qui est « originaire » dans le comportement politique de l'homme. Il me semble que le rapport ami-ennemi constitue, bien plutôt que l'essence originaire du politique, le présupposé nécessaire d'une conception juridique et formelle du politique, c'est-à-dire de l'ordre qui est propre à la forme politique moderne et à la théorie de l'État ; il ne s'agit donc pas de l'origine du politique, mais du présupposé, qui n'est le plus souvent ni conscient ni thématique, de la conception moderne de la politique.

#### *La logique de la politique moderne*

Cette dernière notation m'autorise à suggérer une autre manière de comprendre l'importance et la portée de la pensée de Schmitt, ce qui, en elle, fait époque : ce qui m'a rendu sa traversée

4. C. Schmitt, *Le categorie del politico*, éd. G. Miglio et P. Schiera, Bologne, Il Mulino, 1972.

nécessaire, c'est l'intérêt que ce parcours présente – peut-être plus qu'aucun autre – en vue d'une *compréhension de la logique, du fonctionnement et des apories des concepts de la forme politique moderne*. Cette conscience critique se retourne elle-même contre la pensée politique de Schmitt et en constitue le dépassement, mais on y parvient en suivant le fil de cette radicalisation de la forme politique que Schmitt a été en mesure d'opérer. On ne peut pas nier qu'il y ait également, dans son propre cheminement intellectuel, un *projet* théorique et politique, mêlé, comme on l'a dit, à une réflexion sur les concepts – mais là n'est pas son aspect pertinent, qui est *encore à penser*. Ce n'est pas ce projet qu'il convient de penser, mais bien plutôt la capacité dont Schmitt a fait preuve pour saisir dans sa logique et dans sa crise même l'ensemble conceptuel qui a caractérisé une époque, celle du *jus publicum europaeum*. Avec l'époque moderne, la politique a pris un sens nouveau au regard d'une tradition millénaire ; avec elle naît une manière nouvelle, qui se veut « scientifique » et objective, de penser la société, au centre de laquelle se trouvent les concepts de pouvoir et de souveraineté. Grâce à cette conception nouvelle, la science nouvelle du droit naturel vient supplanter la discipline antique de la politique ; au début du XVII<sup>e</sup> siècle encore, cette dernière s'organisait à partir d'une position aristotélécienne, elle n'était pas une doctrine du *pouvoir*, mais un art ou une science pratique ayant pour objectif le « vivre bien » de l'homme et de la communauté – ce pour quoi elle prêtait toujours attention au problème central de la vertu politique de prudence (*phronêsis*). Les années 1920-1930, moment précis où l'histoire des États souverains s'achemine de manière irrémédiable vers son terme, constituent un des moments les plus importants pour la compréhension de cette constellation conceptuelle moderne.

Pour restituer la construction théorique de la forme politique moderne, il ne faut ni présupposer telle interprétation ou telle autre, ni privilégier certains auteurs au détriment d'autres : il faut comprendre quels sont les concepts qui se sont diffusés dans la manière commune de comprendre la politique et qui ont constitué les principes de base des constitutions modernes. Il est significatif que Schmitt se soit toujours présenté comme juriste à partir du moment où sa réflexion philosophique et politique a pris pour thème la forme moderne du politique, c'est-à-dire le politique compris sous sa forme juridique. Mais la pertinence de sa propre pensée tient à ce qu'il ne se situe pas seulement à l'intérieur du mode juridique de penser le politique : il accomplit un acte radical de pensée en s'interrogeant sur cette forme, en questionnant les modalités effectives de sa production et en tentant d'explicitier ses présupposés grâce à la mise en évidence de ce qui se manifeste dans son fonctionnement concret, et cela aussi bien au-delà des procédures formelles et des principes qui les motivent et les légitiment qu'à travers eux.

### *La représentation*

Ce n'est pas ici le lieu de formuler la thèse autour de laquelle s'articule un tel discours ; je renvoie sur ce point aux deux articles sur la représentation et sur la théologie politique qui sont regroupés dans mon ouvrage : *La rappresentanza politica : genesi e crisi del concetto*<sup>5</sup>. Il suffira ici de rappeler de manière synthétique que si la pertinence de la pensée schmittienne tient à sa capa-

5. Milan, Franco Angeli, 2003. Voir aussi, dans le but d'éclairer de manière plus synthétique le sens de l'apport de Schmitt à une compréhension des concepts politiques modernes : « Teologia politica e logica dei concetti politici moderni », in *La logica del potere. Storia concettuale come filosofia politica*, Bari, Laterza, 1999, pp. 137-160.

citée à comprendre les concepts de la forme moderne du politique et à rendre raison d'eux, c'est parce qu'elle réfléchit de manière radicale sur cette forme et sa logique propre, et qu'elle en saisit le cœur : le lien entre les concepts de souveraineté et de représentation. Je pense que la contribution de Schmitt est décisive pour comprendre et reconstruire le concept moderne de représentation politique, y compris dans sa genèse hobbesienne : aussi bien dans sa logique que dans sa fonction propre, qui n'est pas réductible à une simple modalité parmi d'autres de l'exercice du pouvoir. La représentation au sens moderne naît plutôt de la nécessité de donner une voix et une forme d'action à un sujet collectif que l'on peut imaginer, comme le peuple ou le corps politique dans la théorie politique moderne, constitué par la multiplicité indifférenciée des individus – et c'est bien comme tel que ce sujet est moderne, étatique, qu'il est cette grandeur idéale à laquelle l'État renvoie. La représentation apparaît ainsi comme l'élément *in-formateur* indispensable de la forme politique, c'est-à-dire l'élément qui *donne forme* à ce qui, autrement, n'en a pas puisque lui manquent les éléments qui donnent à une réalité une configuration déterminée.

C'est à partir des écrits de Schmitt, notamment de ceux des deux premières décennies du *xx<sup>e</sup>* siècle, qu'il nous est possible de parvenir à mieux comprendre la nature du concept de représentation et sa logique propre ; en réalité, celle-ci diffère de celle que l'on mentionne souvent. Si l'on veut bien se souvenir, même de façon schématique, de certains traits de ce concept qui contreviennent à ce qui semble apparaître dans l'imaginaire commun, mais si l'on se souvient aussi, peut-être, de la fonction de légitimation qui revient à ce concept dans le cadre des constitutions modernes, alors on pourra se rappeler

que la représentation est avant tout possible parce qu'elle est une relation à ce qui n'est pas empiriquement présent : c'est seulement en tant que quelque chose n'est pas présent actuellement qu'il peut être *re-présenté*. Cela peut étonner par rapport à ce qu'il s'agit de représenter dans l'État, à savoir le peuple et sa volonté propre. Ce que nous appelons le peuple, à savoir un sujet unitaire et singulier, paraît posséder une dimension idéale qui n'est pas présente dans l'expérience, ainsi qu'une volonté qui ne peut pas être exprimée, ainsi qu'il a été dit *supra*, si l'on fait abstraction des formes représentatives. Outre le fait qu'il n'y a pas transmission de la volonté dans la représentation moderne, mais seulement une forme d'*autorisation* – cela semble évident dans la matrice hobbesienne qui a marqué de manière indélébile la représentation moderne –, c'est cette même représentation qui, à partir de la Révolution française et une fois abandonnées toutes les références aux différences de classe, d'ordre et d'association, s'offre comme manière de donner une expression à l'unité politique, à la volonté unique du peuple ou de la nation. En tant qu'elles sont des *processus d'autorisation*, les procédures représentatives constituent bien le pouvoir par *en bas*, mais cette constitution par le bas est le revers de la détermination de la volonté *par en haut*.

C'est seulement à partir de là que l'on peut comprendre comment le concept de représentation politique a été mis en question : ce même concept auquel tient la légitimité de l'exercice du pouvoir et qui devait souligner la proximité du citoyen avec ce pouvoir et les modalités de sa participation à la chose publique est en réalité le signe de la séparation entre la volonté individuelle et la volonté collective. Le secret de tout ceci tient au fait que la représentation moderne est indissolublement liée à l'unité politique,

c'est-à-dire qu'elle n'est pas représentation des partis dans une conception plurielle du corps politique, mais représentation de la volonté unique du corps collectif qui se fait loi. Cette essence de la représentation demeure inscrite dans la forme de la constitution, par-delà toute tentative de donner la parole au pluralisme. Si l'on se demande pourquoi la réflexion schmittienne sur la représentation est apparue plus pertinente que celle des juristes contemporains qui étaient plus démocrates et favorables au pluralisme que lui, la réponse n'est peut-être pas à chercher dans les intentions politiques que l'on prête à ceux qui ont réfléchi sur Schmitt, mais plutôt dans la compréhension du lien étroit que la logique de la représentation moderne possède avec le thème de l'unité politique. Tout cela ne veut pas dire que l'on partage la nostalgie de Schmitt pour les thèmes de l'unité et de la substantialité, qui imprègne à son tour son concept de peuple, mais, bien au contraire, que l'on veut mettre en crise cette conception de l'unité qui est inhérente aux concepts politiques modernes. Si l'on comprend le rapport constitutif qu'entretient la conception moderne de la représentation avec l'élément de l'unité politique, alors l'obligation, qui semble aujourd'hui incontournable, de penser véritablement le pluralisme paraît bien plus difficile à remplir qu'on n'a l'habitude de le croire. Dans ce but, il faut réussir à surmonter *le concept de représentation* qui conditionne la théorie de l'État et de la constitution.

#### *Au-delà de Carl Schmitt*

Ces considérations permettent de comprendre comment la traversée de la pensée schmittienne a pu constituer la voie de son dépassement, un dépassement qui comporte une dimension de pensée plus subtile et plus forte que lorsqu'on se

contente d'opérer des ajustements à l'intérieur de cette conceptualité, en demeurant parfaitement inconscient de la logique qui y est à l'œuvre. De cette manière, il est enfin possible de répondre à la question de l'actualité de Schmitt. Il est actuel comme le sont les concepts politiques modernes fondamentaux... qui, en réalité et depuis un certain temps maintenant, sont entrés dans une crise décisive, s'ajoutant à une crise logique. S'ils sont encore souvent utilisés, ils se révèlent toutefois impropres à nous faire comprendre la réalité dans laquelle nous vivons, et ils sont inefficaces quant à la fonction – qui leur avait été assignée dès leur naissance – de légitimation de l'obligation politique. Schmitt nous aide à découvrir la logique et les apories sédimentées dans la théorie moderne de l'État ; il reste toutefois lié, sur un mode nostalgique, à cette forme. Otto Brunner a bien vu que le concept schmittien du politique représentait le point final d'une doctrine de l'État<sup>6</sup>. Il est bien vrai, en réalité, que c'est à travers le concept de politique que Schmitt remonte aux racines mêmes du concept d'État, mais il ne parvient pas de la sorte, comme beaucoup semblent le penser, à une essence originelle du politique, mais seulement, comme nous l'avons dit, au *présupposé* de la forme moderne du politique. Ainsi, toute sa réflexion théorique, même lorsqu'elle met en lumière les éléments existentiels et les mouvements réels (non juridiques) que cette forme implique, reste conditionnée par la forme État.

Les processus auxquels nous assistons, et qui sont souvent désignés, trop rapidement et trop uniformément, par le terme de *mondialisation*, parmi lesquels celui de la fragmentation et de la

6. Cf. la préface à la seconde édition de *La Notion de politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 50.

régionalisation de la souveraineté des nations et celui de l'unification européenne, n'apparaissent plus pouvoir être *conçus* (au sens fort du terme *begreifen* mis en œuvre par Hegel) dans le cadre du contexte conceptuel propre à la souveraineté moderne. Nombreux sont ceux qui peuvent aujourd'hui s'accorder sur ce point. Mais l'accord est plus difficile à obtenir sur l'observation suivante : une série d'éléments conceptuels que l'on oppose souvent aux concepts de souveraineté et de pouvoir – comme le rôle fondamental des individus et de leurs droits, donc la fonction politique de l'égalité et de la liberté – ont en réalité constitué le fondement théorique du concept de souveraineté. S'il en est ainsi, le dépassement du concept de souveraineté implique aussi le dépassement de cet ensemble de concepts qui lui sont liés et qui le fondent – et ceci, en gardant présent à l'esprit l'avertissement schmittien : il ne faut pas vouloir comprendre les réalités nouvelles au moyen de concepts qui sont devenus obsolètes. De manière paradoxale, je crois qu'il nous faut, pour comprendre ce qui est neuf, conserver un horizon plus vaste que celui de l'époque moderne et, par conséquent, savoir nous tourner pour le penser vers cela même dont

on s'est souvent débarrassé en le qualifiant de « pré-moderne », pour la bonne raison que cette élimination est restée conditionnée par les pré-supposés de la conceptualité moderne, qu'il s'agit justement de mettre en question.

Pour saisir la réalité qui est la nôtre et pour penser les complexes de problèmes qui se présentent à nous – par exemple : le pluralisme des sujets, le sens politique des différences et des minorités, la coexistence et la communication entre des religions et des cultures variées, la citoyenneté en tant qu'elle s'exerce à travers la participation, la relation nécessaire avec l'autre qui caractérise un horizon mondialisé –, pour saisir tout cela, le travail théorique de Schmitt ne nous offre pas d'armes adaptées à nos besoins, mais il nous aide toutefois, même à son corps défendant, à penser de manière neuve la politique, en nous affranchissant de ces schèmes, qui risquent de devenir autant d'œillères, que sont les concepts politiques modernes.

*Giuseppe Duso.*

Traduit de l'italien par Gilles Campagnolo.

Révisé par Jean-François Kervégan et l'auteur.